

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats de politique extérieure qui ont eu lieu au cours du mois.

DANS un discours prononcé à la Chambre des communes le 10 février sur une résolution en vue d'accroître l'apport du Canada au programme d'assistance technique des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures signala que la motion dont était saisie la Chambre se rapportait à une question « dont les répercussions éloignées peuvent revêtir une très grande importance pour la collaboration et la paix internationales ». M. Pearson établit la distinction entre secours, développement économique et assistance technique. La participation du Canada au Fonds destiné aux enfants et à l'œuvre des Nations Unies en Corée s'inscrit, dit-il, dans la catégorie des secours. La seconde catégorie, poursuit-il, embrasse les prêts consentis par l'entremise d'organismes internationaux ou d'un organisme national et la mise de crédits ou de fonds de placement à la disposition d'autres pays pour les aider à mettre en œuvre leur programme d'immobilisations et de développement économique.

« Le Canada, déclare M. Pearson, a mis à la disposition de la Banque internationale, aux fins que je viens d'indiquer, la totalité de sa souscription initiale, soit quelque 58 millions de dollars. » Grâce à cette cotisation des plus importantes et aux autres, la Banque a pu avancer sous forme de prêts ou de crédits plus de 1,700 millions.

Deux sortes d'assistance technique

Quant à l'assistance technique proprement dite, d'expliquer M. Pearson, elle est de deux sortes: l'assistance bilatérale et l'assistance multilatérale. Le programme des États-Unis en quatre points et le plan de Colombo mis en œuvre par le Commonwealth appartiennent à la première. Au cours des trois premières années du plan de Colombo, le Canada, précise le Ministre, a versé plus de 75 millions de dollars sous forme d'aide financière et plus d'un million de dollars sous forme d'assistance technique, « et cette année le Gouvernement demandera au Parlement de voter la somme de \$25,400,000 — c'est, je pense, le montant sur lequel on s'est provisoirement entendu — dont une partie sera affectée à l'assistance technique proprement dite ». Quant aux programmes multilatéraux, il s'agit de ceux qui sont mis en œuvre au moyen du budget annuel des Nations Unies et du budget des diverses institutions spécialisées « par l'entremise desquels le Canada a déjà contribué assez largement en argent et en hommes ».

Chose déplorable, cet aspect des plus importants du travail des Nations Unies n'en est pas un dont on parle beaucoup ou auquel on consacre beaucoup de manchettes. Et M. Pearson de poursuivre: « Nous considérons trop souvent les Nations Unies d'après les controverses politiques, en négligeant leur activité pratique sur les plans social et économique. » Un danger, c'est qu'en cherchant à trop entreprendre on ait recours aux mauvais moyens. Pour agir efficacement sur un milieu, il faut le connaître. M. Pearson démontre, avec maints exemples